



**Avis n° 09-A-05 du 2 mars 2009
relatif à une proposition de nomination aux fonctions de rapporteur général
de l'Autorité de la concurrence**

L'Autorité de la concurrence (formation plénière),

Vu le livre IV du Code de commerce dans sa version issue de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article L. 461-4 ;

Vu l'ordonnance n° 2008-1161 du 13 novembre 2008 portant modernisation de la régulation de la concurrence, notamment son article 5 ;

Vu la demande d'avis présentée par la ministre de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi le 2 mars 2009 et enregistrée sous le numéro 09/0015A ;

Émet un avis favorable sur la proposition de nomination de Madame Virginie Beaumeunier, administrateur civil hors classe, aux fonctions de rapporteur général de l'Autorité de la concurrence.

Délibéré le 2 mars 2009, par Bruno Lasserre, président, Françoise Aubert, Anne Perrot et Elisabeth Flüry-Hérard, vice-présidentes, Patrick Spilliaert, vice-président, Jean-Vincent Boussiquet, Yves Brissy, Emmanuel Combe, Noël Diricq, Jean-Bertrand Drummen, Pierre Godé, Laurence Idot, Reine-Claude Mader-Saussaye, Denis Payre, Pierrette Pinot et Carol Xueref, membres.

La secrétaire de séance,
Véronique Letrado

Le président,
Bruno Lasserre